



Dossier de surendetement comment faire

Par **mitropolitis**, le **19/06/2009** à **14:51**

Bonjour,
je voudrais savoir si je monte un dossier de surendetement avec mon compagnon qui a pleins de credis qui lui cour apres ets qu'il a fait avant d'etre avec moi me avec son ex compagne si je vais me retrouvée interdi banquer merci

Par **Tisuisse**, le **20/06/2009** à **08:58**

Bonjour,

Difficile à lire, votre message, parce que la ponctuation est inexistante.

Vous vivez avec quelqu'un et vous n'êtes ni mariés ni pacsés, donc, aux regard de la loi, vous êtes totalement étranger l'un vis à vis de l'autre. Si votre concubin monte un dossier de sur-endettement, ce dossier ne vous concernera pas. Vous ne risquez d'être interdit bancaire que si vous émettez des chèques sans provision.

Par **Patricia**, le **20/06/2009** à **22:35**

Bonsoir,

Déposer un dossier à vos deux noms, signifie que vous vous tenez autant responsable que lui de ces dettes et devrez le signer.

Vous serez donc aussi interdit bancaire.

Et le compte bancaire où ces prélèvements seront effectués (si le plan est jugé recevable par le JEX) est un compte joint ouvert à vos 2 noms ou un compte individuel à lui ?

Je "pense" que vous êtes majeure et consciente... Mais réfléchissez quand même avant. Vous allez vous embarquer dans des restrictions bancaires au moins pendant 10 ans... (crédits, chèquiers, C.B. ...) Toutes les portes vous seront fermées.